

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉE ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 9 mai 2023 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

495-1 rue Principale, Zone U-34

Nature et effet :

- Permettre l'ajout d'une galerie à un bâtiment accessoire accueillant un logement alors que la norme applicable via l'article 7.2.8 du règlement de zonage #603 stipule que l'aménagement d'une galerie ou d'un balcon est interdit au deuxième étage.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 24^{ème} jour d'avril 2023



Stéphane Simard, directeur-général, sec.-très.